

PROGRAMME PAL

Ce programme est destiné aux résidents de Saint-Gédéon pour les jeunes âgés entre 3 à 17 ans et vise à répondre aux besoins en matière de loisirs non disponibles sur le territoire de la municipalité. Cette politique d'aide aux loisirs est offerte par le service des loisirs.

Lorsque la personne s'inscrit à une activité de loisirs offerte par un organisme culturel, sportif et ou de plein air à l'extérieur de sa communauté, une aide financière maximale de 50 \$ peut être versée à celle-ci, sur présentation d'une preuve d'inscription.

Joindre obligatoirement à votre demande :

- Facture originale (le nom de l'entreprise et les numéros de TPS et TVQ sont requis)
- Copie d'une preuve de résidence (exemple : bail, compte de taxes, etc.)
- Copie d'une preuve de naissance